



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 12 mars 2025
à 19h00**

COMMUNE DE BOURNAND
Département de la Vienne (86)
Arrondissement de CHÂTELLERAULT
Canton de LOUDUN

En l'an deux mille vingt-cinq le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du 21 février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la salle BASILIC, sous la présidence de Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire, suite au report du conseil du 19 février 2025 qui n'a pas eu lieu faute de quorum.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents :

Date de convocation du conseil municipal : 21/02/2025

Présents : Mrs et Mmes Patricia CHAMPIGNY, Jean-Jacques BOURREAU, Thierry D'HUEPPE, Pascal LAFOIS, Benjamin MAILLET, Alexandre GERMAIN, Christine NOTERDAME, Marie-Christine VERLOMME et Nadia MONTEIL arrivée à 19h15

Absents et/ou excusés : Mmes et Mr Marie-Françoise AUBERT, Emilie GANDIER, Audrey DUVERGER PRINET, Stéphane DELACOTE-VAULTIER

Pouvoir :

Elle constate que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été effectué à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de séance.

Mme Marie-Christine VERLOMME est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 15 janvier 2025
- 2/ Plan de financement – rénovation énergétique - subventions
- 3/ Validation devis AT86 publication d'une consultation sur marchés-sécurisés
- 4/ Validation devis AT86 – Accompagnement à la passation d'un marché public
- 5/ Validation des AT86 – sécurisation réseau informatique école
- 6/ Devis panneaux de signalisation
- 7/ Smlstre muret salle Baslllc
- 8/ Validation du budget de l'école + participation de la commune de Vézères
- 9/ Validation devis peinture du portail – cimetièrre

- 10/ Validation devis remplacement du chauffage – salon de coiffure
- 11/ Devis formation premiers secours et manipulation des extincteurs
- 12/ Validation devis – balayage 2025
- 13/ Validation devis – béton coloré cour d'école
- 14/ protection sociale complémentaire – risque santé
- 15/ Reprise du restaurant - Jardin d'Antan

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 JANVIER 2025

Madame La Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des remarques particulières à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 15 Janvier 2025 :

Le conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du 15 janvier 2025.

Délibération 2025_03_01

RENOVATION ENERGETIQUE – PLAN DE FINANCEMENT / DEMANDES DE SUBVENTIONS

Suite à la révision du projet de rénovation énergétique des bâtiments, il a été notifié l'installation d'une pompe à chaleur comme système de chauffage pour l'école maternelle et une chaudière à bois pour la partie mairie/logements.

Vu l'avenant émis par l'architecte, Atelier d'Architecture Pascal BARRANGER, en ce début d'année 2025 suite à la révision du projet

Vu le tableau du programme des travaux détaillé et du coût des travaux remis à jour par EIC & ASSOCIES

Madame le maire présente ci-dessous le plan de financement révisé du projet « rénovation énergétique des bâtiments »

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont accessibilité	dont rénovation énergétique
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Architecte	Atelier d'Architecture Pascal Barranger	31 329,74 €	0,00 €	31 329,74 €
Etudes complémentaires/frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Economiste de la construction	EIC & ASSOCIES	9 607,27 €	0,00 €	9 607,27 €
Bureau d'études thermique	CLIMAT CONSEIL	12 816,47 €	0,00 €	12 816,47 €
Bureau d'études structures	DL STRUCTURES	6 364,12 €	0,00 €	6 364,12 €
Sous-total MOE/etudes (HT)		60 117,60 €	0,00 €	60 117,60 €
Travaux ou acquisitions			A détailler le cas échéant	
Ecole maternelle				
Travaux "installations de chantier"		4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Désamiantage & déplombage		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Remplacement des menuiseries		24 500,00 €	0,00 €	24 500,00 €
Curage des cloisonnements, démolition		12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
Renforcement des structures des planchers		3 200,00 €	0,00 €	3 200,00 €
Traitement parasitaire		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Isolation plafond		31 400,00 €	0,00 €	31 400,00 €
Création d'un local sous station		3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €
Création d'un socle béton pour unité de chauffage		1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Isolation intérieure / peinture		11 500,00 €	0,00 €	11 500,00 €
Travaux divers pour passage du réseau chauffage		2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Divers		2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Stores extérieures		17 100,00 €	0,00 €	17 100,00 €
Travaux électricité		40 500,00 €	0,00 €	40 500,00 €
travaux chauffage/ventilation/plomberie		155 500,00 €	0,00 €	155 500,00 €
TOTAL HT		319 700,00 €	0,00 €	319 700,00 €
Mairie				
Travaux "installations de chantier"		1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Désamiantage & déplombage		2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Remplacement des menuiseries ext.		13 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €
Divers ouvrages: saignées au sol, percements		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Création d'un local chaufferie		15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Travaux divers PMR		2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Suppression de la cuve à fioul existante		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux électricité		12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
travaux chauffage/ventilation/plomberie		75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €
TOTAL HT		126 500,00 €	0,00 €	126 500,00 €
Logements				
Travaux "installations de chantier"		4 500,00 €	0,00 €	4 500,00 €
Remplacement des menuiseries ext.		40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Révision et mise en peinture des volets/persiennes		19 300,00 €	0,00 €	19 300,00 €
Isolation périphérique des logements		25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Isolation des combles		4 100,00 €	0,00 €	4 100,00 €
Isolation des plafonds		11 500,00 €	0,00 €	11 500,00 €
Divers finition ouvrage de plâtrerie		8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
Divers travaux de menuiserie intérieure		6 400,00 €	0,00 €	6 400,00 €
Remplacement des sols des logements		16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
Peinture		15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Révision et peinture cage d'escalier		8 600,00 €	0,00 €	8 600,00 €
Faïences dans les logements		4 500,00 €	0,00 €	4 500,00 €
Remplacement des portes palières		5 600,00 €	0,00 €	5 600,00 €
Divers chevêtre, coffres, habillages...		3 300,00 €	0,00 €	3 300,00 €
Travaux électricité		15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
travaux chauffage/ventilation/plomberie		26 000,00 €	0,00 €	26 000,00 €
TOTAL HT		212 800,00 €	0,00 €	212 800,00 €
Options				
Traitement parasitaire de la charpente de l'école		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Peinture total des locaux de l'école		12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
TOTAL HT		17 000,00 €	0,00 €	17 000,00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		676 000,00 €	0,00 €	676 000,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		736 117,60 €	0,00 €	736 117,60 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR/DSIL		sollicité	250 000,00 €	33,96%
FNADT				0,00%
Autres aide Etat	Fonds vert		184 029,00 €	25,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental	Schéma départemental de l'habitat		48 000,00 €	6,52%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	482 029,00 €	65,48%
Autres aides non publiques	Syndicat énergie viennoise		50 000,00 €	6,79%
à préciser				0,00%
Sous-total autres aides non publiques			50 000,00 €	6,79%
Part de la collectivité	Fonds propres		204 088,60 €	27,72%
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		204 088,60 €	27,72%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			736 117,60 €	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en mairie sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus

Fait à Bournand
 Sous-Prefecture de CHÂTELLERAULT

Signature (nom et qualité) et cachet

Le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité le plan de financement/ demande de subventions pour la Rénovation Energétique.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2025_03_02

VALIDATION DU DEVIS DE L'AT86 - PUBLICATION D'UNE CONSULTATION SUR MARCHES SECURISES

Vu le devis de l'Agence des territoires 86 - N°2024-7884 – service marchés publics concernant une publication d'une consultation sur marchés-sécurisés pour un montant de 252€ HT.

Cette proposition concerne la dématérialisation de l'intégralité de la procédure sur la plateforme marchés-sécurisés.fr, à savoir la création de la procédure, la publication, les réponses aux questions posées par les soumissionnaires, la publication des demandes complémentaires, les notifications des lettres de rejets, des documents d'attribution aux prestataires retenus et la publication des données essentielles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 0 voix pour, 9 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal refuse à l'unanimité le devis de l'AT86 – Publication d'une consultation sur marchés sécurisés.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2025_03_03

VALIDATION DU DEVIS DE L'AT86 – ACCOMPAGNEMENT A LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC

Vu le devis de l'Agence des territoires 86 - N°2024-7883 – service marchés publics concernant une publication d'une consultation sur marchés-sécurisés pour un montant de 2 268€ HT.

Cette proposition concerne l'établissement et la validation d'un rétroplanning, la rédaction des pièces administratives du DCE à l'aide de leur logiciel dédié aux marchés publics, une aide à l'analyse des offres et des candidatures, une aide à la rédaction des actes, et intégralement la procédure sur la plateforme marchés-sécurisés.fr.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'AT86 – Accompagnement à la passation d'un marché public devis 2024-7883.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2025_03_04

VALIDATION DU DEVIS DE L'AT86 – SECURISATION RESEAU INFORMATIQUE DE L'ECOLE

Suite à la réunion du 5 Février 2025 entre l'AT86 et l'entreprise COMUTEX concernant la réfection du réseau informatique de l'école de Bournand

Vu l'audit informatique réalisé par l'AT86 informant des problèmes de sécurité de réseau concernant le pack informatique de l'école

Vu le devis de l'Agence des territoires 86 - N°2025-8076 en date du 31/01/2025 – pour la sécurisation du réseau informatique de l'école pour un montant de 924€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'AT86 – Sécurisation du réseau informatique de l'école.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2025_03_05

VALIDATION DU DEVIS – PANNEAUX DE SIGNALISATION

Vu les prescriptions du Département de la Vienne concernant la signalisation voirie sur la commune

Vu le devis N°27576466 de l'entreprise SIGNALS d'un montant de 5 122,40€ HT soit 6 146,88€ TTC

Vu le devis N°S03305 de l'entreprise DIRECT Signalétique d'un montant de 6 222,77€ HT soit 7 467,33€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 5 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise SIGNALS pour la fourniture de panneaux de signalisation.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2025_03_06

SINISTRE DU MURET DE LA SALLE BASILIC

Vu le dossier sinistre déposé auprès de SMACL ASSURANCES

Vu le devis N°2407012 en date du 08/07/2024 par l'entreprise MILLET pour un montant de 745€ HT.

Vu le devis N°D0415511 en date du 24/06/2024 par ENT. GODIN pour un montant de 490€HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité la validation du devis sinistre muret de la salle Basilic.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2025_03_07

BUDGET ECOLE – CALCUL ET PARTICIPATION DES COMMUNES

Afin de contribuer aux dépenses afférentes à l'école de Bournand, il est demandé aux communes de Bournand et de Vézières une participation financière.

Le besoin de financement est de 74 881.47 €.

La clé de répartition qui sert de calcul pour la participation financière de chaque commune, est basé sur l'ensemble des dépenses réalisés de l'année N-1 et la projection des dépenses sur l'année N via les tableaux ci-contre :

BUDGET PREVISIONNEL 2025 CANTINE				
TOTAL DES CHARGES :		86 603,00		Dont 40 000 euros charges de personnel Dont 45 000 euros Restoria Dont 900 euros d'achats pain Dont 3 euros frais TIPI Dont 500 euros divers (boites rangements, torc Dont 100€ chocolats, bonbons Dont 100€ décorations/activités fêtes
TOTAL DES RECETTES :		39 000,00		Dont 39 000€ participation des familles
SOLDE A REPARTIR :		-47 603,00		
Communes	BOURNAND	VEZIERES	AUTRES	TOTAL
Nombre d'élèves	94	16	14	124
SOMME TOTALE :	-36 086 €	-6 142 €	-5 375 €	-47 603 €

BUDGET 2025 ALLOUE PAR CLASSE				
CLASSES	CP/CE1	CE2/CM1	CE1/CM2	TOTAL
Nombre d'élèves	25	26	26	77
Fournitures scolaires : 35€ par élève	875,00	910,00	910,00	2695,00
Petit Investissement : 22€ par élève	550,00	572,00	572,00	1694,00
TOTAL :	1425,00	1482,00	1482,00	4389,00

Frais de fonctionnement 2025 pour l'école

Nombre d'élèves à l'école de Bournand en 2024		Facture fioul et électricité/ bâtiment comprenant mairie et école : calcul au m ²	
Bournand	94	m ² total : 892	
Vézières	16	m ² Ecole	560
Autres communes	14	m ² Mairie	332
Total	124	Electricité : 4567,96 € / 892 * 560 =	2867,77
Frais pris en compte pour le calcul	Montants	Electricité - salle de motricité	3395,72
Eau	936,00 €	Combustible : 5272,63€ / 892 * 560 =	3310,17
Electricité	6 263,49 €	Nombre d'élèves total en 2024	124
Combustible	3 310,17 €	Total Frais de fonctionnement	74 881,47
Orange/internet	1 014,92 €	Coût moyen par élèves annuel (dépenses N- 1/ nb d'élèves)	603,88
Fournitures d'entretien	4 421,16 €	Coût moyen par élèves mensuel (dépenses N- 1/ nb d'élèves/ 10 mois)	60,39
Vêtements de travail	99,60 €		
Fournitures administratives	500,00 €		
Fournitures scolaires	2 695,00 €		
Transports scolaires	1 293,05 €		
Cantine	47 603,00 €		
participation APE	500,00 €		
accueil périscolaire	50,00 €		
spectacle de Noël	325,00 €		
Maintenance informatique	4 176,08 €		
Petit investissement	1 694,00 €		
Total frais de fonctionnement	74 881,47 €		
Frais de fonctionnement pour la commune de BOURNAND			
Nombre d'élèves = 94	56 764,98		
Frais de fonctionnement pour la commune de VEZIERES			
Nombre d'élèves = 16	9 662,12		
Frais de fonctionnement restant			
Nombre d'élèves = 14	8 454,36		

MODELE DE CONVENTION

Entre les soussignés

La Commune de Bournand, représentée par son maire, madame Patricia CHAMPIGNY

Et

La Commune de Vézières, représentée par son maire, monsieur Jacky DURAND

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Pour les enfants de la **Commune de Vézières** qui sont scolarisés l'année N-1 à l'école de Bournand

En application des dispositions de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, intégré dans le Code de l'Éducation article L 212-8 modifié par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 article 113

La **Commune de Vézières** s'engage à participer chaque année, aux frais de fonctionnement de l'école de Bournand, et ce à compter du 1^{er} Janvier 2025 pour l'année scolaire écoulée (N-1).

La **commune de Bournand** s'engage à fournir un état détaillé des frais tels qu'ils ressortiront des comptes administratifs de l'année n-1 et n.

La répartition des frais réglés pour une année scolaire donnée sera effectuée au prorata du nombre d'élèves, de chaque commune, scolarisée en septembre.

Le paiement des frais se fera au plus tard le 1^{er} mai de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité le calcul de la participation des communes au budget de l'école.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2025_03_08

VALIDATION DEVIS PEINTURE DU PORTAIL - CIMETIERE

Vu le devis N°D25-00003 en date du 29/01/2025 par l'entreprise LEGER Julien concernant les travaux de peinture sur le portail du cimetière de la commune sis rue de la mairie pour un montant de 1200,00€ HT soit 1 320,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis l'entreprise LEGER Julien pour les travaux de peinture sur la portail du cimetière.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2025_03_09

VALIDATION DEVIS REMPLACEMENT CHAUFFAGE – SALON DE COIFFURE

Vu le devis N°D2025-1381 en date du 25/01/2025 par l'entreprise LECOMTE ELEC concernant les travaux de remplacement du chauffage du salon de coiffure sis place de l'Eglise, pour un montant de 2490,11€ HT soit 2 988,13 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de remplacement du chauffage du salon de coiffure.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2025_03_10

VALIDATION DEVIS – PREMIERS SECOURS ET MANIPULATION EXTINCTEURS

Vu le décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 relatif au code du travail

Vu le devis de la Croix rouge - N° DEV-2501-03767-0269 – formation aux premiers secours de 937€ HT

Vu le devis de la Croix rouge - N° DEV-2501-03767-0270 – manipulation des extincteurs de 785€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de premiers secours et manipulation des extincteurs.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2025_03_11

VALIDATION DEVIS – BALAYAGE 2025

Vu le devis de RTL de ROIFFE n° 128 / 2025 01/CCSP concernant le balayage régulier de la commune

- Secteur A – centre bourg d'un montant de 321,90 € HT soit 354,09 € TTC par passage (compter 12 passages par an soit 1 passage par mois)
- Secteur B – les extérieurs d'un montant de 123,75 € HT soit 136,13 € TTC par passage (compter 6 passages par an soit 1 passage tous les 2 mois)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis RTL Roiffé pour le balayage régulier de la commune.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2025_03_12

VALIDATION DEVIS – COUR BETON COLORE

Vu le devis de l'entreprise RTL - N° 210/2025 01 / GLCV en date du 31 janvier 2025 concernant les travaux de béton coloré dans la cour de l'école, d'un montant de 11 900,00 € HT soit 14 280,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de RTL Roiffé pour le béton coloré de l'école.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2025_03_13

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE SANTE

Vu les articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les 4 arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'Accord Collectif National du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Vu l'avis du Comité Social Territorial pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité.

Le Maire rappelle au Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque santé de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2026.

La mutuelle santé intervient en cas de maladie, accident, maternité et complète la couverture apportée par la Sécurité Sociale. Elle permet le remboursement de frais non couverts, ou partiellement couverts par la Sécurité Sociale.

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne lance en 2025 une procédure de mise en concurrence afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé. Il propose aux communes et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par la présente délibération.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Vienne proposera une convention de participation à adhésion facultative dans le domaine de la santé pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2026.

Les garanties et les tarifs obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant et à déterminer les taux ou montant de participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

- **DECIDENT** de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.
- **DONNENT MANDAT** au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.
- **AUTORISENT** le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Délibération 2025_03_14

REPRISE DU RESTAURANT – JARDIN D'ANTAN

Vu la candidature sous conditions de Raphael PINEAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 0 voix pour, 9 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas retenir la proposition de reprise de Mr PINEAU Raphael

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

POINTS DIVERS

SEANCE DU 12 MARS 2025 LEVEE A 21 H 20

